

# Ville d'Allauch

## Les Risques Majeurs

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- › d'une part à la présence d'un événement potentiellement dangereux, l'aléa, d'occurrence et d'intensité données, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,
- › d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène :

Un événement potentiellement dangereux ALÉA n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



La commune d'Allauch est soumise à différents types de risques, qu'ils soient naturels (feu de forêt, inondation, mouvement de terrain), climatiques (tempête, neige/grand froid), technologiques (risque industriel, transport de matières dangereuses), sanitaires (canicule, épidémie) ou humains (terrorisme).

La prévention de ces risques passe par la mise en œuvre d'outils réglementaires et informatifs. Ceux-ci engagent la responsabilité du Préfet de département, du Maire et du Citoyen.

## Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), sous l'autorité du Maire, est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses (risques naturels, climatiques, technologiques et sanitaires) afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Le PCS permet de préparer les acteurs impliqués dans la crise pour diminuer au maximum les incertitudes et actions improvisées.

Le PCS est un outil opérationnel qui se décline en cinq phases :

- > Evaluation et diagnostic des risques.
- > Organisation pour une gestion globale de la crise.
- > Formation du personnel et des acteurs locaux impliqués dans la crise.
- > Information de la population.
- > Exercices de simulation.

Le PCS prévoit des actions appropriées en fonction du niveau de gravité du risque ainsi que la mise en œuvre d'une organisation locale capable de :

- > Réagir rapidement.
- > Préserver la sécurité et la salubrité.
- > Prévenir toute panique.

## Qu'est-ce que le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise.

Il revient au maire de le réaliser en y recensant les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune et de le rendre public.

Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.

Ce document est disponible à la consultation et au téléchargement ci-dessous.

## Plans de Prévention des Risques

Le plan de prévention des risques majeurs prévisibles (PPR) est un document établi par l'Etat en concertation avec les collectivités, qui réglemente l'utilisation des sols exposés à des risques naturels (PPRn) ou technologiques (PPRt).

Le PPR s'inscrit dans une politique globale de prévention et de sensibilisation des citoyens face aux risques, destinée à limiter les conséquences humaines et financières des catastrophes.

Il permet de :

- › rassembler la connaissance des risques sur un territoire donné,
- › délimiter les zones exposées aux risques,
- › interdire ou réglementer les projets de construction ou d'aménagement,
- › définir des mesures relatives à l'existant,
- › définir des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde,
- › orienter le développement vers des zones exemptes de risques prévisibles.

Plan de Prévention des Risques sur la Commune d'Allauch :

- › PPR Incendie de forêt approuvé le 22/10/2018
- › PPR Inondation approuvé le 08/01/2020
- › PPR Mouvements de terrains approuvé le 21/05/2002
- › PPR Argiles approuvé le 14/04/2014

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention/Les-plans-de-prevention-des-risques-naturels-approuves-dans-les-Bouches-du-Rhone/ALLAUCH> ↗

## Intervenants extérieurs

### **L'usine Arkema de Marseille Saint-Menet**

L'usine Arkema de Marseille Saint-Menet produit l'acide amino undécanoïque.

Son périmètre « effets réversibles » est de 12,6 km et englobe la totalité de la commune. Le phénomène majorant retenu pour le calibrer est l'explosion d'un conteneur de chlore

entraînant alors un nuage toxique.

Le fonctionnement des installations de l'usine de Marseille Saint-Menet, classée Seveso seuil haut, fait l'objet de réglementations très strictes relevant de la directive européenne relative aux risques d'accidents industriels majeurs.

### **Fascicule Arkema**

<https://www.calameo.com/read/005316614c78dd627a066> 

#### **MAIRIE D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

#### **HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30  
Samedi :  
8h30 > 12h